

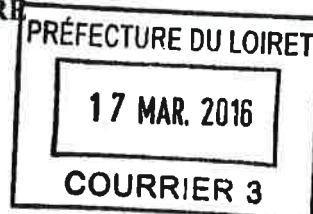


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 mars 2016**

5/16

Date d'affichage : 11/03/2016



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2016  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysa<sup>b</sup>eth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

**Absents excusés** : Mme Véronique DALLEAU, M. Michel TATIN.

**Secrétaire de séance** : Mr Hervé NIEUVIARTS.

---

**Objet : Modification de la composition de plusieurs commissions communautaires permanentes.**

Il est proposé de modifier la composition des commissions communautaires suivantes, suite notamment à la démission de conseillers municipaux :

Commission « Aménagement de l'espace, Développement Economique »

Commission « Environnement et cadre de vie »

Commission « Communication, NTIC »

Il est rappelé que les commissions sont composées de conseillers communautaires. Le Conseil a toutefois prévu, conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, la participation de conseillers municipaux des Communes membres.

Il appartient au Conseil communautaire de désigner, par vote à bulletin secret (à moins qu'une seule liste ne soit déposée et/ou vote unanime contraire), les conseillers communautaires et municipaux qui siègeront aux différentes commissions communautaires créées. La composition *doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.*

Les 17 membres de chaque commission ont été désignés sur une liste unique le 29 avril 2014. Il convient suite à deux démissions, de modifier les listes des trois commissions susmentionnées.

**Vote favorable à l'unanimité :**

- Pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- Pour désigner les Conseillers Communautaires et Municipaux, siégeant aux commissions :

Commission « Aménagement de l'espace, Développement Economique » : Mr Olivier GRUGIER  
(en remplacement de Mme Michèle Cormery)

Commission « Environnement et cadre de vie » : Madame Claire MINIÈRE  
(en remplacement de Mme Michèle Cormery)

Commission « Communication, NTIC » : Mme Catherine REULÉ  
(en remplacement de Mr Jean-Luc Gillet)

- Pour modifier la composition des commissions communautaires permanentes précitées.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 17/03/16.

